

en canot, aux randonnées à bicyclette ou à dos de cheval, aux excursions à pied ou en raquettes, ou encore aux promenades sur des chemins sinueux qui effleurent à peine le sol.

Les "parcours" proposés dans ce programme offriront aux jeunes et aux moins jeunes la possibilité d'apprécier la beauté et le calme qui régneront longtemps ici avant l'arrivée de l'homme.

Les parcours proposés sont des routes de plaisance offertes aux familles, aux particuliers, aux groupes de tous les âges; à beaucoup d'entre eux, ils donneront la possibilité de voyager et de découvrir la nature et la beauté. Il existe déjà tout autour de nos villes, des campagnes attrayantes qui sont facilement accessibles aux citoyens par le truchement des autoroutes modernes. Mais ce qui fait défaut, ce sont précisément les motifs qui pourraient inciter les humains d'aujourd'hui à désertier les autoroutes géantes pour aller goûter la joie et la paix dans des endroits à la fois attrayants et intéressants. Ces endroits, ce sont ceux où l'homme fatigué d'aujourd'hui peut trouver le calme et le repos dans un milieu naturel où il lui est loisible de capter de ses yeux et de tous ses sens le rappel des expériences des premiers habitants de pays, des premiers explorateurs du continent.

LES "PARCOURS PRIVILÉGIÉS"

Les "parcours privilégiés" offrent la possibilité de redonner au voyage sa véritable signification, sa qualité de plaisir.

Les "parcours" relieront entre eux plusieurs de nos lieux privilégiés. Nous projetons aussi de créer de nouvelles catégories de ces lieux exceptionnels. Les rivières sauvages qui courent encore en liberté serviront à créer de mini-parcs sauvages. Les possibilités d'établir des parcs marins sont innombrables. Et de petites mais exceptionnelles curiosités de la nature seront préservées comme de précieux points de repère pour l'avenir de notre pays. Il existe au Canada de nombreux paysages tout à fait remarquables qui sont dignes de conservation et de protection mais qui ne peuvent justifier le statut de parcs nationaux.

OBJECTIF: 60 PARCS NATIONAUX

Le nouveau programme envisagé par notre ministère n'implique pas de changements dans la gestion des vingt-neuf parcs nationaux qui existent actuellement. Leur but principal continuera d'être la conservation et l'interprétation de vastes régions qui renferment les oeuvres les plus spectaculaires de la nature. Pour assurer leur protection, pour défendre, en somme, ces régions exceptionnelles contre leur propre popularité, le Gouvernement a l'intention d'énoncer les conditions particulières qui régiront la fréquentation maximale de chaque parc, tout comme il se propose de consolider, par voie de législation, le système de zonage des parcs, système actuellement fondé beaucoup plus sur des principes que sur des lois. Nous continuerons de poursuivre l'objectif

que nous ambitionnons, soit d'avoir quelque 60 parcs nationaux d'ici la fin du siècle actuel. Déjà, nous avons bénéficié d'un excellent appui de la part des provinces et des Territoires lorsqu'il s'est agi d'établir les nouveaux parcs historiques nationaux, et nous sommes confiants que pour que nous puissions mener à terme le programme d'aujourd'hui, ils nous conserveront leur coopération.

"Lieux et parcours privilégiés", c'est une invitation du Gouvernement fédéral faite à tous les Canadiens, aux organismes privés, aux groupements de jeunes et aux collectivités, à l'effet non seulement de protéger ce qui reste de notre héritage naturel et historique, mais aussi de restaurer, dans la mesure du possible, une partie de ce que nous avons perdu.

Les Canadiens connaissent mal et trop peu le Canada. Ce programme les fera s'acheminer vers des endroits rarement visités et, par le fait même, les fera contribuer au bien-être économique de régions qui en ont le plus grand besoin. Les entreprises locales, comme les hôtels, les motels, les auberges et les restaurants, se ressentiront financièrement de la venue de visiteurs clients. Les musées de la nature, les centres d'interprétation, les parcs et les lieux historiques attireront de nouveaux touristes. De nouvelles occasions d'emploi, de nouveaux programmes et projets communautaires verront le jour, tout comme naîtra un nouvel et revigorant esprit de solidarité.

A travers tout le Canada, il existe, à peu de distance des villes importantes comme des modestes villages, des possibilités pour la réalisation de ce programme. Les "parcours" faciliteront l'accès aux sentiers de la nature, aux emplacements de pique-nique, aux terrains de camping et aux lieux historiques. Ils serviront de liens entre les parcs nationaux et provinciaux, rapprocheront les uns des autres les provinces et les agglomérations et, du même coup, renforceront l'unité nationale.

ACCORD AÉRIEN CANADA-CHINE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé le 13 octobre que les négociations aériennes entre le Canada et la Chine qui débutèrent en mai dernier à Pékin se sont terminées de manière satisfaisante. Un accord a été paraphé par les chefs des deux délégations et sera soumis aux Gouvernements chinois et canadien pour approbation. La réussite de ces discussions coïncide avec le second anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine. Il est prévu que les services aériens directs seront inaugurés au début de 1973.

L'objectif principal de cet accord est d'établir des liens aériens directs qui faciliteront le commerce et les autres échanges entre les deux pays.